

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N° II-AS207

présenté par

M. Lioret, M. Bentz, Mme Bamana, Mme Delannoy, Mme Dogor-Such, M. Dussausaye,
M. Florquin, M. Frappé, Mme Levavasseur, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, Mme Ranc et
M. Taché de la Pagerie

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	300 000 000	0
Protection maladie	0	300 000 000
Reversement à la sécurité sociale des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	0	0
TOTAUX	300 000 000	300 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de transférer 300 000 000 d'euros en AE et en CP du Programme 183 « Protection maladie », Action 2 « Aide médicale de l'Etat » vers le Programme 204 « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins », Action 14 : « Prévention des maladies chroniques et qualité de vie des malades ».

Cet amendement est un amendement de repli : à défaut de supprimer l'AME, cet amendement vise à baisser ses crédits afin de financer d'autres programmes prioritaires pour la santé publique.

Les proches aidants sont des personnes qui soutiennent au quotidien un proche en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Parmi les 9,3 millions d'aidants que compte la France, nombreux sont ceux qui souffrent d'isolement, d'épuisement et d'un véritable manque de reconnaissance. Pour leur assurer la pleine reconnaissance et le soutien qu'ils méritent, les aidants doivent être soutenus par l'Etat et valorisés, au moyen d'un véritable plan d'action pour la formation, le recrutement et la valorisation de leur parcours.

L'Etat semble avoir pris conscience de cette nécessité de soutien des aidants comme le montre le développement d'une « stratégie nationale de mobilisation et de soutien 2023-2027 pour les aidants ». Or, outre les mots, les actions se font attendre et ce plan semble bien incomplet et insuffisant.

Il est urgent de développer une stratégie exhaustive visant à la formation, au recrutement, à la valorisation et au soutien des aidants.

Ainsi, ces fonds pourraient servir à financer des parcours de formation adaptés aux besoins des aidants selon le type d'accompagnement (ex. personnes âgées, handicap, maladie chronique) et à mettre en place des certifications et une meilleure reconnaissance des compétences. De plus, afin d'attirer et de sécuriser les vocations de proches aidants, ces fonds pourraient servir au lancement de campagnes pour sensibiliser le grand public aux besoins des aidants et encourager les personnes à rejoindre ce secteur. Enfin, il permettrait la mise en place d'aides financières et d'incitations fiscales ainsi que d'avantages sociaux (sécurité sociale, retraite complémentaire) pour rendre ce métier plus attractif.